

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
Sommaire.....	VII
Les auteurs.....	IX
CHAPITRE I. – Stratégies de responsabilisation des entreprises à l'ère de la mondialisation	1
A. – LE DÉFI DE LA MONDIALISATION À L'ORDRE DES ÉTATS	5
B. – LE VOCABULAIRE DES DROITS DE L'HOMME ET LA GRAMMAIRE DES AFFAIRES	11
1. – <i>Le statut de l'entreprise en droit international</i>	11
2. – <i>Le développement des codes de conduite</i>	15
C. – LES DISPOSITIFS DE CONTRÔLE DE L'ENTREPRISE	21
1. – <i>Les acteurs du contrôle</i>	21
2. – <i>Les instruments du contrôle</i>	27
D. – DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE À LA RESPONSABILITÉ JURIDIQUE : L'INTERVENTION DES POUVOIRS PUBLICS ET DU JUGE	31
1. – <i>Les initiatives des autorités publiques</i>	32
2. – <i>L'intervention des juges</i>	36
E. – PENSER LA CORÉGULATION	42
CHAPITRE II. – Si les entreprises ont une âme	51
A. – LA RELATION ÉCONOMIE / POLITIQUE	55
1. – <i>Du point de vue de la politique</i>	55
2. – <i>Du point de vue de l'économie : la question des externalités</i>	60
B. – MORALE	63
C. – PROCESSUS CONSTITUANT ET SOCIÉTÉ DE CONTRÔLE	69
CHAPITRE III. – L'entreprise, titulaire et garante des droits de l'homme	79
A. – L'ENTREPRISE, TITULAIRE DE DROITS DE L'HOMME	81

1. – <i>Le Pacte international sur les droits civils et politiques</i>	82
(i) Les droits et libertés de l'entreprise en vertu du Pacte de New York . . .	83
(ii) L'absence de droit d'action individuelle de l'entreprise en vertu du Protocole.	83
2. – <i>La Convention européenne des droits de l'homme</i>	86
(i) Les droits et libertés de l'entreprise en vertu de la Convention euro- péenne	87
— Les garanties du procès équitable	89
— Le droit au respect des biens	90
— La liberté d'expression	91
— D'autres droits ?	94
(ii) Le droit d'action individuelle des entreprises devant la Cour euro- péenne	95
— Le principe	95
— L'action du propriétaire de l'entreprise	96
3. – <i>La Convention américaine des droits de l'homme</i>	99
(i) Les droits et libertés de l'entreprise en vertu du Pacte de San José	99
(ii) L'absence du droit d'action individuelle de l'entreprise en vertu de la Convention américaine	100
4. – <i>Un anthropomorphisme exacerbé ?</i>	104
B. – L'ENTREPRISE, GARANTE DES DROITS DE L'HOMME	106
1. – <i>Nature et portée des obligations des entreprises</i>	109
(i) Nature de l'obligation : du respect à la garantie des droits de l'homme .	109
(ii) Portée des obligations : quels droits de l'homme ?	113
2. – <i>Mise en œuvre</i>	121
(i) La responsabilité de l'Etat	122
— Principe : Effet horizontal et obligations positives	122
— Applications en droit international des droits de l'homme	124
— Les limites de la responsabilité de l'Etat	129
(ii) La responsabilité de l'entreprise	132
— Responsabilité pénale de l'entreprise	134
— Responsabilité civile de l'entreprise	139
(iii) Conclusion : l'absence de responsabilité directe des entreprises en droit international	144
CHAPITRE IV. – Corégulation et responsabilité sociale des entre- prises	147
A. – THÉORIE DE LA CORÉGULATION	148
1. – <i>Le contexte général d'une théorie de la corégulation</i>	149
2. – <i>La corégulation comme mode de régulation et comme système</i>	152

	PAGES
B. – LA DYNAMIQUE DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES	157
1. – <i>Normes</i>	159
(i) Définition	159
— Les Principes directeurs de l'OCDE	160
— La Déclaration tripartite de l'Organisation internationale du travail	162
— Le Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact)	164
— Le projet de normes sur la responsabilité des sociétés trans- nationales et autres entreprises en matière de droits de l'homme de la Sous-Commission	166
— Les Global Sullivan Principles	167
— Les Principes relatifs aux droits humains à l'intention des entre- prises (Amnesty International)	167
— Table ronde de Caux – Principes pour la conduite des affaires	169
— Le Code de conduite de l'Ethical Trading Initiative	170
(ii) Adoption	170
— Les codes	171
* Effet de régulation des codes multientreprises	172
* Guerre des normes	173
* Codes sectoriels	174
— Les contrats	175
* Contrats entre entreprises	175
* Marchés et aides publics	178
— Les législations et les politiques publiques	181
* Accès aux marchés publics	182
* Règles de gouvernance des entreprises	186
* Règles de politique judiciaire et administrative	189
* Dialogue social	191
2. – <i>Mise en œuvre</i>	192
(i) Mécanismes génériques de gestion socialement responsable	193
— Norme SA8000	193
— ILO-OSH 2001 – Principes directeurs concernant les systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail	197
— OHSAS 18001	197
— Normes ISO	198
— EMAS	198
(ii) Mécanismes spécifiques de gestion socialement responsable	199
3. – <i>Outils de transparence et d'information</i>	200
(i) Audit	201
— AA1000 assurance standard	201
— International Standard on Assurance Engagements 3000 (ISAE3000)	202
(ii) Rapport non financier	203
(iii) Auditions politiques et confrontations publiques	205
4. – <i>Contrôles et sanctions</i>	208

	PAGES
(i) Pratiques déloyales et publicité mensongère	208
— Pratiques déloyales	208
— Publicité mensongère	210
(ii) Responsabilité contractuelle	212
(iii) Labels et boycotts	215
— Labels publics	215
— Labels privés	218
(iv) Politiques d'investissement des institutions financières	219
— Fonds éthiques	219
— Indice boursier	222
— The Equator Principles	224
— Conclusion	225

IMPRIMÉ EN BELGIQUE

ETABLISSEMENTS EMILE BRUYLANT, société anonyme, Bruxelles
Prés.-Dir. gén. : JEAN VANDEVELD, av. W. Churchill, 221, 1180 Bruxelles